

Projet culturel, scientifique éducatif et social (PCSES)



Janvier 2022

ACCOMPAGNER • PROTÉGER • INNOVER

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

PREAMBULE

1. Raison d'être du projet de rénovation/extension de la Médiathèque départementale

La Médiathèque départementale du Puy-de-Dôme (MD63) rencontre des difficultés quotidiennes dans son bâtiment, provenant d'une **organisation fonctionnelle inadaptée et d'une qualité des installations médiocre**.

Dans le cadre de la modernisation de ses équipements publics, le Conseil départemental a décidé de la restructuration globale de la MD63. Le projet s'inscrit dans une double perspective :

- ✓ d'une part, il s'agit **d'améliorer l'organisation fonctionnelle** des espaces qui accueillent les services de la MD63. En effet de nombreux changements des modalités d'intervention ont eu lieu ces dernières années : arrêt des bibliobus, augmentation des formations et accueils sur place pour le prêt de documents aux bibliothécaires du département, développement des usages numériques... Cet objectif induit une restructuration des aménagements intérieurs du bâtiment existant. Il doit conduire à une amélioration des conditions d'accueil des bibliothécaires professionnels et bénévoles du département, ainsi que des espaces de travail et d'accès aux collections ;
- ✓ d'autre part, il s'agit de **mettre à niveau les installations existantes** : rénovation des locaux (sols, murs, plafonds), mise à niveau ou remplacement des installations techniques (réseau électrique, ventilation, réseau informatique, réseau de distribution et d'évacuation des eaux, ...), mise à niveau du bâtiment par rapport aux normes actuelles (réglementation thermique, réglementation liée à l'accessibilité ...). Cet objectif devra permettre d'améliorer les conditions de confort des utilisateurs et du public reçu, ainsi que de réduire le niveau de consommation énergétique du bâtiment.

2. Le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la Médiathèque départementale

Le PCSES est un élément constitutif de tout dossier de demande de subvention concernant une construction (restructuration, extension, rénovation) dans le cadre de la Dotation générale de décentralisation (DGD), depuis la circulaire du 17 février 2011 relative au concours particulier des bibliothèques.

Provenant initialement des musées, la notion de projet scientifique et culturel est un outil de gouvernance et de pilotage stratégique des établissements. Au-delà de la simple programmation liée à la construction, le projet scientifique et culturel détermine les grands axes de fonctionnement d'un établissement pour une période d'au moins cinq ans¹.

¹ Voir les « Recommandations pour la rédaction d'un Projet scientifique et culturel, éducatif et social bibliothèque de collectivité territoriale », Ministère de la culture, 2015.

La circulaire du 26 mars 2019 relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales définit ce qui est attendu par les services de l'Etat :

«Le projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) est un document rédigé et validé par la collectivité porteuse du projet. S'appuyant sur une analyse du contexte culturel, scientifique, éducatif et social dans lequel s'inscrit l'établissement, il détermine les orientations pluriannuelles de la bibliothèque ainsi que les moyens pour y parvenir. »

Dans le cadre du projet de rénovation et d'extension du bâtiment de la Médiathèque départementale, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a sollicité les services de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, et en particulier le Conseiller au Livre et à la Lecture, afin de l'accompagner dans ses réflexions, d'apporter de l'expertise et du conseil, et de soutenir les démarches administratives et financières dans le cadre du concours particulier de la DGD pour les bibliothèques.

Sommaire

I. Environnement et contexte général.....	5
1. Portrait synthétique du Puy-de-Dôme	5
2. La Médiathèque départementale du Puy-de-Dôme : 50 ans d'histoire.....	13
3. Organisation et gestion de la Médiathèque départementale.....	16
4. Sites et bâtiments actuels	20
II. La politique de lecture publique du Département du Puy-de-Dôme.....	21
1. Un contexte en forte évolution qui nécessite des adaptations	21
2. Les orientations de la politique départementale de lecture publique	22
3. Une vision synthétique des atouts, faiblesses, opportunités et menaces	23
III. Principaux enjeux de la Médiathèque départementale pour les 5 années à venir.....	25
1. Accompagner et renforcer la structuration du réseau départemental de lecture publique ...	25
a) Développer l'offre de formation	25
b) Renforcer les missions de conseil/accompagnement/ingénierie	26
2. Porter des projets d'excellence, d'envergure départementale, au service du développement de la lecture publique.....	27
a) Médiadôme	27
b) Premières pages	29
c) Daisy et Cie : lire autrement dans vos bibliothèques.....	30
3. Fournir des services opérationnels correspondant aux besoins des territoires et des publics en matière de développement de la lecture publique	31
a) Politique documentaire concertée et médiation des collections	31
b) Modalités de prêts (desserte documentaire).....	33
4. Faire évoluer les outils, procédures et processus de travail de la MD pour gagner en efficacité et en plus-value	36
a) RFID	36
b) Externalisation équipement et évolution des postes de chauffeur-magasinier	36
c) Mutualisation de la desserte documentaire avec des réseaux intercommunaux	37

I. Environnement et contexte général

1. Portrait synthétique du Puy-de-Dôme²



G. Favet

a. Un territoire contrasté

Population du département: 660 000 habitants

Superficie : 8 000 km²

Avec 78,6 hab./km² (données 2016), le Puy-de-Dôme se situe en deçà de la densité moyenne nationale (103,4 hab./km²). Des écarts importants s'observent à l'intérieur du département avec notamment 23 hab./km² dans l'arrondissement d'Ambert contre 204 hab./km² dans l'arrondissement de Clermont-Ferrand.

Les variations selon les secteurs sont très significatives : 171 hab./km² pour les communes de l'espace à dominante urbaine, 23 pour les communes de l'espace à dominante rurale. Ce chiffre peut être extrêmement bas en milieu montagneux (jusqu'à 1,5 habitant/km²).

² Source principale : diagnostic réalisé en 2020 par les services du Conseil départemental (*Direction Stratégie Transition Evaluation et Prospective*).

Entre 2011 et 2016, la croissance démographique du département s'élève à 0,5 % par an et provient principalement de **l'arrivée de nouveaux habitants** (le solde naturel étant quasi-stable).

En dépit d'un regain de la croissance démographique depuis le début des années 2000, le Puy-de-Dôme est **un département qui vieillit**. Ce phénomène y est plus prononcé qu'au niveau national, mais reste moins marqué que dans la région Auvergne.

Croissance démographique et vieillissement sont **inégalement répartis** sur le territoire. Alors que la plaine centrale (dont l'agglomération clermontoise) voit sa population augmenter et le vieillissement demeurer limité, les territoires ruraux et montagneux de la périphérie sont caractérisés par une population en diminution dans laquelle la part des personnes âgées est plus importante qu'ailleurs.

Urbain / Rural :

La métropole clermontoise et l'agglomération Riom Limagne Volcans concentrent **plus de la moitié des habitants du département**.

L'espace périurbain gagne de la population alors que les communes isolées affichent un recul, lié à un déficit important des naissances sur les décès. **Le dynamisme démographique du département est porté par l'aire urbaine de Clermont-Ferrand.**

Les ruralités sont diverses et marquées par des dynamiques agricoles et touristiques (stations thermales, sport d'hiver, tourisme "vert"), mais aussi par la désertification, la déprise agricole en piémont et zone de montagne et un âge moyen assez élevé pour les populations rurales, que les nouvelles implantations ne parviennent pas à inverser.

Montagne / Plaine :

Une géographie caractérisée par un relief montagneux à l'ouest et à l'est (Chaîne des Puys, Monts du Sancy, puis Livradois et Monts du Forez) traversé par le val d'Allier et, au nord, la plaine de Limagne. La vallée de la Dore relie le bassin thiernois au Livradois-Forez.

b. Un environnement naturel et un patrimoine exceptionnels

Le département comprend les Parcs Naturels Régionaux du Livradois-Forez et des Volcans d'Auvergne qui attestent de leur grande qualité paysagère et environnementale (reliefs, vallées...).

L'Unesco a inscrit l'emblématique **chaîne des Puys** et la **faille de Limagne** au patrimoine mondial. Qualifiée « d'écrin forestier de qualité », la faille de Limagne qui **met naturellement en exergue la Chaîne des Puys**, en lui servant de piédestal géologique a conservé **un caractère sauvage**, favorable à une **grande richesse biologique**. Son relief constitue par ailleurs une **limite naturelle à la progression de l'urbanisation** qui vient buter sur cette frontière géologique. L'ensemble des ripisylves des bords des cours d'eau, végétation, forêts, vastes pâtures, tourbières et zones humides constituent autant

d'écosystèmes associés à ces espaces successifs, reliés par une multitude de chemins ruraux desservant villages, parcelles de cultures et hauteurs de pâtures. Il dispose d'une grande richesse du milieu naturel ; beaucoup de classification pour sa préservation dont les zones sont inventoriées (ZNIEFF et Natura 2000).

Les territoires de moyenne montagne, espaces convoités pour leur cadre de vie, leurs ressources paysagères, naturelles et énergétiques, représentent une véritable opportunité de développement, à condition d'assurer une gestion de l'espace équilibrée entre la préservation et la valorisation économique (agriculture, tourisme, énergie).

Parallèlement, le développement urbain s'opère autour d'un cœur métropolitain, de plusieurs territoires périurbains et de nombreux centres ruraux.

Le département regorge d'une très riche typologie : habitat vigneron, fermes du Cézallier et des hautes vallées, l'habitat secondaire du pastoralisme et de la vigne. Cette richesse reste cependant la plus fragile et présente un véritable enjeu de préservation et de valorisation.

Alors que certains forts villageois (Chadeleuf, Sauvagnat) sont peu à peu reconquis grâce à des mesures de réhabilitation, d'autres, malgré leur caractère remarquable, sont encore laissés à l'état d'abandon.

c. Un contexte social marqué par des inégalités territoriales

- Des inégalités territoriales marquées entre zones urbaines et rurales.
- Des besoins en logements, équipements et services différenciés selon les dynamiques territoriales.
- En zone rurale, des inégalités de mobilité, d'accès à l'emploi, aux services.
- Un risque de précarité énergétique pour les ménages modestes.
- Un accès à la propriété de plus en plus difficile.
- Un parc de logements ancien, peu diversifié, qui ne semble plus répondre aux besoins des ménages. Un nombre de logements vacants élevé sur certaines zones.
- Risque de paupérisation dû aux difficultés des locataires du secteur public à accéder et se maintenir dans leur logement, parfois contraints de vivre dans un parc privé dégradé, dans les quartiers populaires centraux comme dans les espaces périurbains ou ruraux.
- Un modèle de développement de l'habitat basé sur la maison individuelle, fortement consommatrice d'espace.

Le Grand Clermont ne **souffre pas encore de dysfonctionnements sociaux et urbains** comme d'autres métropoles. Néanmoins, des différences entre communes ou quartiers apparaissent et engendrent insidieusement des situations inégalitaires qui peuvent avoir des répercussions sur l'équilibre général de la métropole. Au contraire, les franges ouest et sud du Grand Clermont se "gentrifient », c'est-à-dire se transforment au profit d'une couche sociale supérieure.

Dans le Puy-de-Dôme, **l'accessibilité aux équipements est inégale**. Dans la plaine de la Limagne abritant Clermont-Ferrand, Riom, Thiers et Issoire, les temps d'accès par la route au panier d'équipements de la vie courante sont faibles du fait de leur forte présence. A contrario, dans les massifs montagneux du Livradois et du Forez à l'est et ceux du Cézallier, des Monts Dore, de l'Artense et des Combrailles à l'ouest, les équipements sont beaucoup moins présents et les temps d'accès plus élevés. Cet éloignement est d'autant plus marqué pour les populations spécifiques que sont les jeunes adultes, les familles avec enfants ainsi que les seniors de 65 ans ou plus.

d. Une accessibilité des services globalement bonne mais hétérogène

Les variations de densité de population impliquent des variations en termes d'offre de services, notamment au sein des zones les moins denses, souvent concernées par les reliefs, pour lesquelles les distances et donc les temps de trajets routiers sont plus importants pour accéder à une offre de services de niveau équivalent.

Les variations annuelles de population (de - 2,5 % à +1, voire 2,5 %) semblent suivre une logique territoriale : **Les dynamiques démographiques se concentrent principalement au centre du département en suivant un axe Nord-Sud**. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat :

- la périurbanisation : le desserrement urbain de la ville de Clermont-Ferrand profite aux communes de la première et de la deuxième couronne.
- les axes de communications : c'est cette partie centrale du département que traversent les principaux axes de communication (Autoroutes A75, A71 et A89, TER...), un facteur important d'attractivité territoriale. Celles-ci permettent de relier facilement les principaux pôles du département entre eux (Issoire, Clermont, Riom, Thiers) mais également les pôles attractifs des départements limitrophes (Brioude, Vichy, Saint-Etienne...).

A l'opposé, les communes situées aux franges Est et Ouest du territoire départemental sont souvent confrontées à des évolutions démographiques négatives. Ces territoires sont à la fois éloignés des principaux pôles de services et d'emplois (Clermont, Riom, Issoire...) et des axes structurants. Un enclavement accentué par des reliefs marqués sur ces parties du département (Sancy, Mont Dore, Forez...).

Le périmètre d'analyse du diagnostic du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services du Public (SDAASAP) du Puy-de-Dôme **comprend 35 services individualisés répartis sur 10 différents thèmes de services au public**.

Ces services ont été sélectionnés sur la base des 3 critères d'évaluation du caractère essentiel à la vie quotidienne sur un territoire. Ainsi, ils peuvent être considérés comme **essentiels** sur la base d'au moins l'un de ces 3 critères : **fréquence d'usage élevée, enjeu sanitaire et social, capacité d'intervention**.

Le tableau ci-dessous précise la gamme de service correspondante et, en lien, le temps d'accès maximal considéré comme étant acceptable.

La gamme de proximité est composée d'équipements et services fréquents correspondant aux premières nécessités : supérette, écoles, médecin généraliste...

La gamme intermédiaire contient des équipements moins fréquents mais relativement nombreux : supermarchés, collèges, opticiens...

La gamme supérieure comporte des équipements rares, plus spécialisés ou plus grands que dans les deux autres gammes : hypermarchés, lycées...

Thèmes	Services individualisés		Gamme et temps d'accès	
MOBILITÉS et TRANSPORTS	TEC interurbain départemental et scolaires	1	Proximité	7
	TEC EPCI	2	Proximité	7
	Lignes TER et INTERCITES	3	Intermédiaire	15
	Transport à la demande	4	Proximité	7
	Co-voiturage	5	Intermédiaire	15
RESEAUX TIC	Couverture adsl / fibre / satellite	6		
	Couverture Téléphonie mobile	7		
SERVICES AU PUBLIC DU QUOTIDIEN	Services postaux	8	Proximité	7
	Alimentations	9	Proximité	7
	Distributeur automatique de billets (DAB)	11	Proximité	7
	Stations-services	12	Intermédiaire	15
SERVICES AU PUBLIC A USAGE PONCTUEL	CAF	13	Intermédiaire	15
	CPAM	14	Supérieure	30
	MSA	15	Intermédiaire	15
	CARSAT	16	Supérieure	30
SÉCURITÉ	SDIS	17	Intermédiaire	15
SERVICES DE SANTÉ	Hôpitaux: services d'urgence	18	Supérieure	30
	Hôpitaux: maternités	19	Supérieure	30
	Médecins généralistes	20	Proximité	7
	Pharmacies	21	Proximité	7
	CCAS-CIAS	21	Proximité	7
SERVICES SOCIAUX	Centres médico Sociaux	22	Intermédiaire	15
	Héberg. personnes âgées	23	Intermédiaire	15
	Héberg. personnes handicapées	24	Supérieure	30
	Soins et aide à domicile	25	Intermédiaire	15
	Assistantes maternelles et Etablissements d'accueil du jeune enfant	26	Intermédiaire	15
PRISE EN	Centre de Loisir sans hébergement (CLSH) et Foyers ruraux	28	Intermédiaire	15
EDUCATION	Ecoles maternelles et Élémentaires	30	Proximité	7
	Collèges	32	Intermédiaire	15
	Lycées	33	Supérieure	30
SERVICES D'ACCÈS A	Pôle emploi	34	Supérieure	30
	Missions locales	35	Supérieure	30

On constate un bon maillage du territoire en pôles de services intermédiaires et de proximité : le territoire d'analyse dénombre un pôle supérieur de rang départemental, Clermont-Ferrand, et trois pôles supérieurs de rang secondaire : Thiers, Vichy (Allier) et Ussel (Corrèze).

Avec ses voies de communications performantes (A89 et A71), la partie Nord-Est du Puy-de-Dôme apparaît nettement mieux placée pour accéder aux services de la gamme supérieure. Le réseau de polarités se structure ensuite autour de 35 pôles intermédiaires. 13 se situent autour de l'agglomération Clermontoise, carrefour des grands axes de communication est/ouest avec l'A89 et nord/sud avec l'A75 et l'A71. 4 le long des autoroutes A75 et A89 (Brassac-les-Mines, Issoire, Vic-Le-Comte, Lezoux).

6 pôles intermédiaires sont en-dehors des grandes voies de communication : Ambert, Courpière, Puy-Guillaume, Besse-et-Saint-Anastaise, Mont-Dore et la Bourboule).

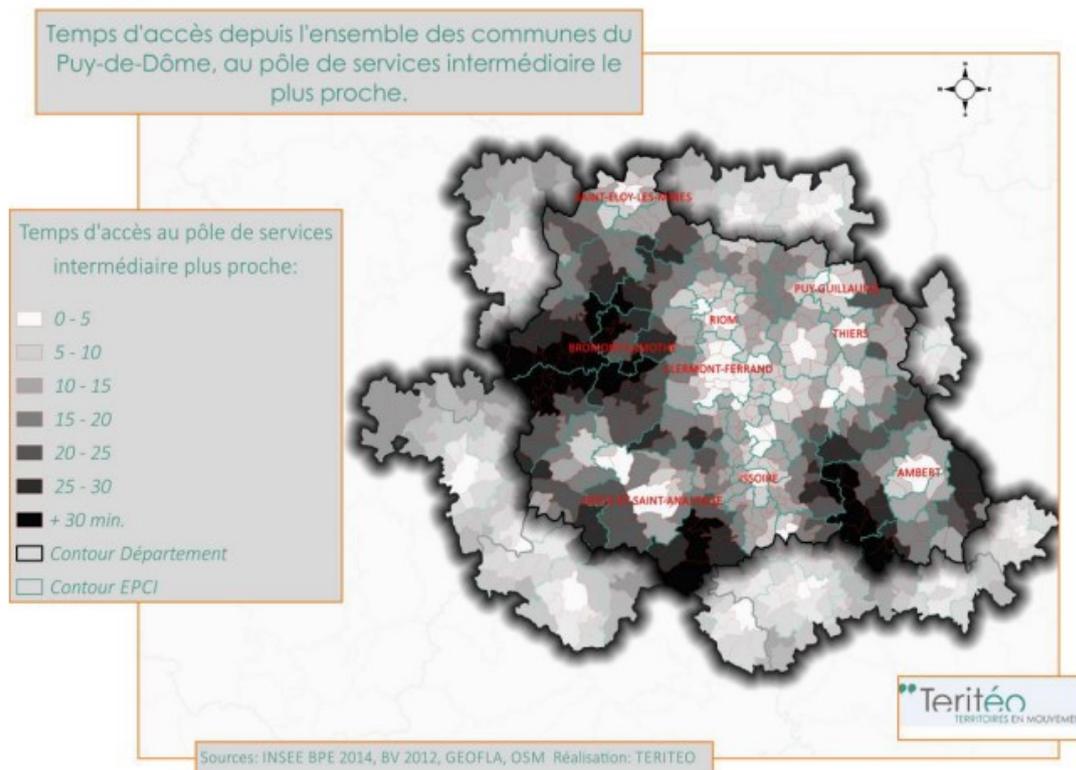
Enfin, 12 autres pôles, situés sur les franges extra-départementales rayonnent sur des bassins de vie Puydômois, notamment sur le Nord-Est et sur le Sud (Gannat, Cusset, Brioude, Craponne-sur - Arzon...).

Les communes du Sud-Est et les communes de l'ouest du département (excepté celles du Massif du Sancy entre La Bourboule, Mont-Dore et Besse) **sont les plus éloignées aux pôles de services supérieurs et intermédiaires.**

Pour finir, le Puy-de-Dôme est maillé, sur l'ensemble du territoire, par une multitude de petits pôles de proximité voir de grande proximité permettant aux habitants l'accès à la plupart des services du quotidien.

Plusieurs zones présentent un éloignement important aux pôles de services intermédiaires : en dehors des zones en grande proximité des pôles (Clermont-Ferrand, Issoire, Ambert, Thiers...) une part importante des communes sont situées au-delà du seuil d'acceptabilité établis par l'INSEE pour l'accès aux services de la gamme intermédiaire (pour rappel : 15 minutes).

Si ce dépassement est faible dans certains cas (communes localisées entre 15 et 20 minutes du pôle le plus proche), il est pour certaines communes très important, au-delà de 30 minutes. Ces communes se situent principalement sur les zones montagneuses du département (Livradois, Cézallier, Sancy et les Combrailles). C'est d'ailleurs sur ces mêmes parties du département que l'INSEE identifie les temps d'accès les plus importants aux différents « paniers d'équipements » (vie courante, jeunes, famille et sénior) et les problématiques d'accessibilité les plus marquées.



Une très bonne accessibilité aux pôles de service de proximité et de grande proximité : la grande majorité des communes sont situées à moins de 10 minutes d'un pôle de proximité. Les temps d'accès dépassent rarement 15 minutes pour les communes les plus éloignées. Ce type d'éloignement concerne principalement la frange ouest du département et le sud.

Analyse des profils des EPCI et de leurs problématiques d'accès aux services : quatre types de territoires apparaissent pour chacun desquels un profil sociodémographique type se détache (voir carte³, ci-dessous).

³ Le schéma départemental d'accessibilité aux services publics ayant été réalisé avant la survenance de la loi NOTRe, le découpage est celui des 44 anciennes intercommunalités, mais la lecture de la carte ne s'en trouve pas altérée pour autant.

2. La Médiathèque départementale du Puy-de-Dôme : 50 ans d'histoire



Depuis sa création en 1970, la Bibliothèque Centrale du Puy de Dôme a connu une profonde évolution, témoignant de son implication en faveur du développement de la lecture publique sur les territoires. Les missions se sont multipliées et diversifiées, entraînant un accroissement de l'équipe et de ses compétences (moins d'une dizaine d'agents dans les années 1970, 33 actuellement).

L'affirmation d'une véritable politique de lecture publique s'est peu à peu imposée, développant aux côtés de la mission documentaire, des actions touchant à l'aménagement du territoire, la formation et le conseil, les systèmes d'informations documentaires, et la prise en compte de publics spécifiques. Aujourd'hui la Médiathèque départementale du Puy de Dôme continue de s'adapter et répond par différents moyens aux profonds changements et à l'évolution rapide des usages, qu'ils soient liés à l'évolution des supports (numériques notamment) ou de la place des bibliothèques dans la cité, qui assurent des « *missions au service de l'accès à la culture et aux savoirs, de la citoyenneté,*

de l'accompagnement des personnes en général, témoigne de leur vitalité, de leur créativité et de leur rôle éminemment intégrateur et civique⁴».

Les étapes fondamentales de l'histoire de la MD63 sont les suivantes :

1970 : Création par l'Etat de la BCP (Bibliothèque Centrale de Prêt) du Puy-de-Dôme. Elle est alors hébergée dans les locaux de la Faculté de Droit à Clermont-Ferrand.

29 octobre 1975 : Un Décret prévoit le transfert des BCP de la tutelle de l'Education Nationale à celle du Ministère de la Culture.

1982 : la BCP s'installe au 9 rue de Flamina, à Clermont-Ferrand dans des locaux d'une superficie de 1 400 m² (locaux actuels)

1er janvier 1986 : La Loi place les BCP sous l'autorité des Conseils généraux dans le cadre des lois de décentralisation. La BCP du Puy-de-Dôme passe donc sous tutelle du Département et devient donc un des services culturels du Conseil général.

1989 : ouverture du Point d'Appui à Issoire, dans les locaux de la bibliothèque municipale (avec des missions communes) dans le cadre d'une convention avec la Mairie d'Issoire.

1995 : première informatisation (SIGB)

2003 : la BDP annualise son plan de formations, actant le début d'une évolution de ses missions.

2005 : Le point d'appui d'Issoire déménage dans de nouveaux locaux plus adaptés, dans la zone artisanale d'Issoire, et devient l'annexe de la MD.

2006 : Le 1^{er} Schéma départemental de la lecture publique intitulé « 2006-2010 : de nouveaux territoires de lecture » est voté par l'Assemblée départementale. Pour la première fois, la MD instruit les subventions aux collectivités, le « fléchage » lecture publique est acté (les aides aux bibliothèques émergeaient jusqu'alors sur les enveloppes des contrats locaux de développement). Le service est réorganisé en 4 pôles de compétences qui permettent de mieux appréhender la diversification des missions : ressources documentaires /réseau/ formation / action culturelle

2007 : Le catalogue de la MD est mis en ligne et le service est présent sur le site institutionnel du Conseil départemental

2010 : Première labellisation *Premières pages* attribuée par le ministère de la Culture pour les actions livre et petite enfance

2011 : le 2^{ème} schéma départemental de la Lecture publique est adopté par l'Assemblée départementale : « 2011/2013 : Le Conseil départemental au cœur des politiques culturelles » et prolongé jusqu'en décembre 2015. Deux nouveaux enjeux sont actés : le lien avec les politiques sociales du Département pour de nouveaux publics et le développement des usages numériques. De nombreuses expérimentations avec les territoires ou en direction de publics spécifiques sont menées, y compris dans le champ des usages numériques, permettant de bien cerner les enjeux majeurs à porter sur le territoire départemental, pour accompagner et collaborer avec les réseaux de bibliothèques.

⁴ Exposé des motifs de la proposition de loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique déposée au Sénat par Sylvie ROBERT, février 2021.

2014 : réforme d'un bibliobus et acquisition de deux nouvelles navettes Bibliodôme (véhicule utilitaire). Projet de construction d'un nouveau bâtiment pour la MD sur le site des Archives départementales.

2015 : Abandon du projet de construction de nouveau bâtiment.

La Médiathèque numérique du Puy-de-Dôme apparaît avec le nouveau portail web de la MD63. Une délibération autorisant les dons de documents dés herbés est validée par l'Assemblée départementale.

2016 : Nouvelle organisation de la direction de la culture du Conseil départemental, intitulée désormais DADCT (Direction de l'Accompagnement et du Développement Culturel des Territoires) : la MD fait partie des 4 services de la DADCT, et représente plus de la moitié des effectifs. Certaines missions font l'objet de mutualisations/rapprochements : formation, expositions...

Mise en place de la nouvelle desserte documentaire : 5 navettes sectorisées assurent les acheminements de sélections/réservations/supports de médiation, avec des rotations hebdomadaires dans 52 bibliothèques relais. Des choix sur place sont organisés, et une navette reste spécialisée dans les fonds multimédia.

2017 : obtention du label BNR (Bibliothèque numérique de référence) attribué par le ministère de la Culture, pour le projet de plateforme de services numériques mutualisés, *Médiadôme*.

2018 : Lancement du projet de rénovation/extension du bâtiment de la MD63 sur le site existant, dont le Conseil départemental est devenu propriétaire. Le projet prévoit la fermeture de l'annexe d'Issoire et la concentration des services de la MD à Clermont-Fd.

2019 : ré-informatisation de la MD, et d'un réseau pilote dans le cadre du projet *Médiadôme*. Lancement de nouveaux sites web (<https://md-mediations.puy-de-dome.fr/> et <https://mediatheque-numerique.puy-de-dome.fr/>, <https://mediathequesambertlivradoisforez.fr/>)

2020 : La MD est lauréate de l'appel à projet « Daisy et cie : lire autrement dans vos bibliothèques » lancé par l'association Valentin HAUY et le ministère de la Culture, en partenariat avec des bibliothèques du réseau et la MDPH.

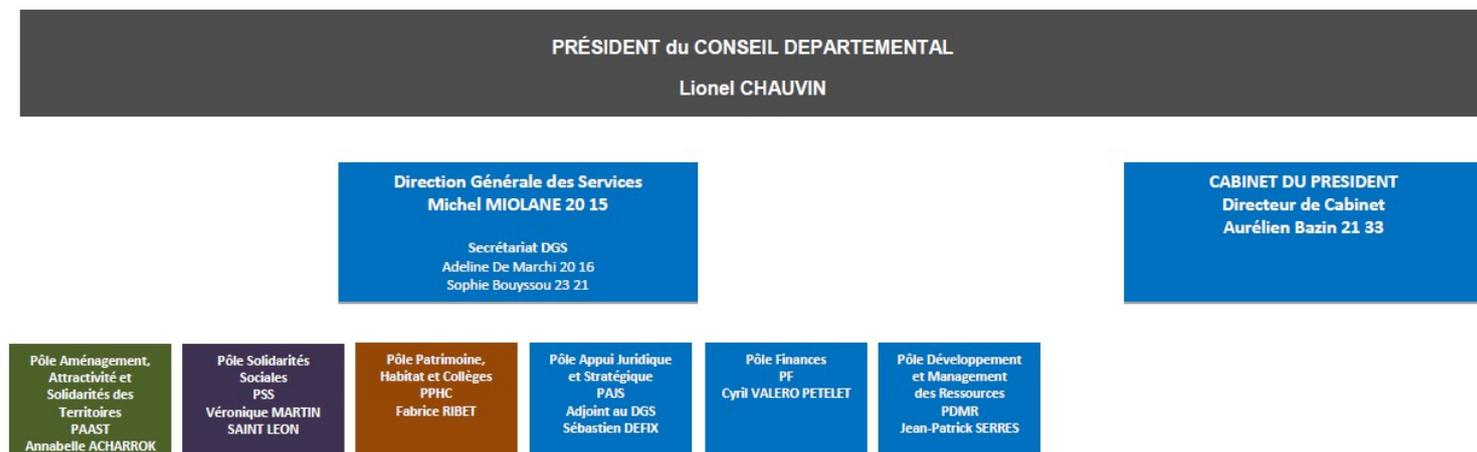
2021 : un tiers du réseau départemental est intégré à *Médiadôme* : 3 réseaux intercommunaux, 70 bibliothèques, 11 000 inscrits.



J. Wav

3. Organisation et gestion de la Médiathèque départementale

L'organisation administrative du Conseil départemental du Puy-de-Dôme comprend 6 pôles, correspondant aux compétences obligatoires et facultatives exercées par la collectivité. Ce sont au total de près de 2 500 agents qui assurent le fonctionnement de ces services (plus de la moitié dans les domaines de l'action sociale et des routes départementales).



La Direction Aménagement et Développement Culturel des Territoires (DADCT) est positionnée au sein du Pôle Aménagement, Attractivité et Solidarités Territoriales (PAAST), et regroupe l'ensemble des services chargés de la mise en œuvre des politiques culturelles, qu'il s'agisse des compétences obligatoires (Médiathèque départementale⁵, Schéma des enseignements artistiques⁶) ou facultatives (action culturelle, subventions culture et sport, ressources itinérantes...), soit un total de 55 agents.

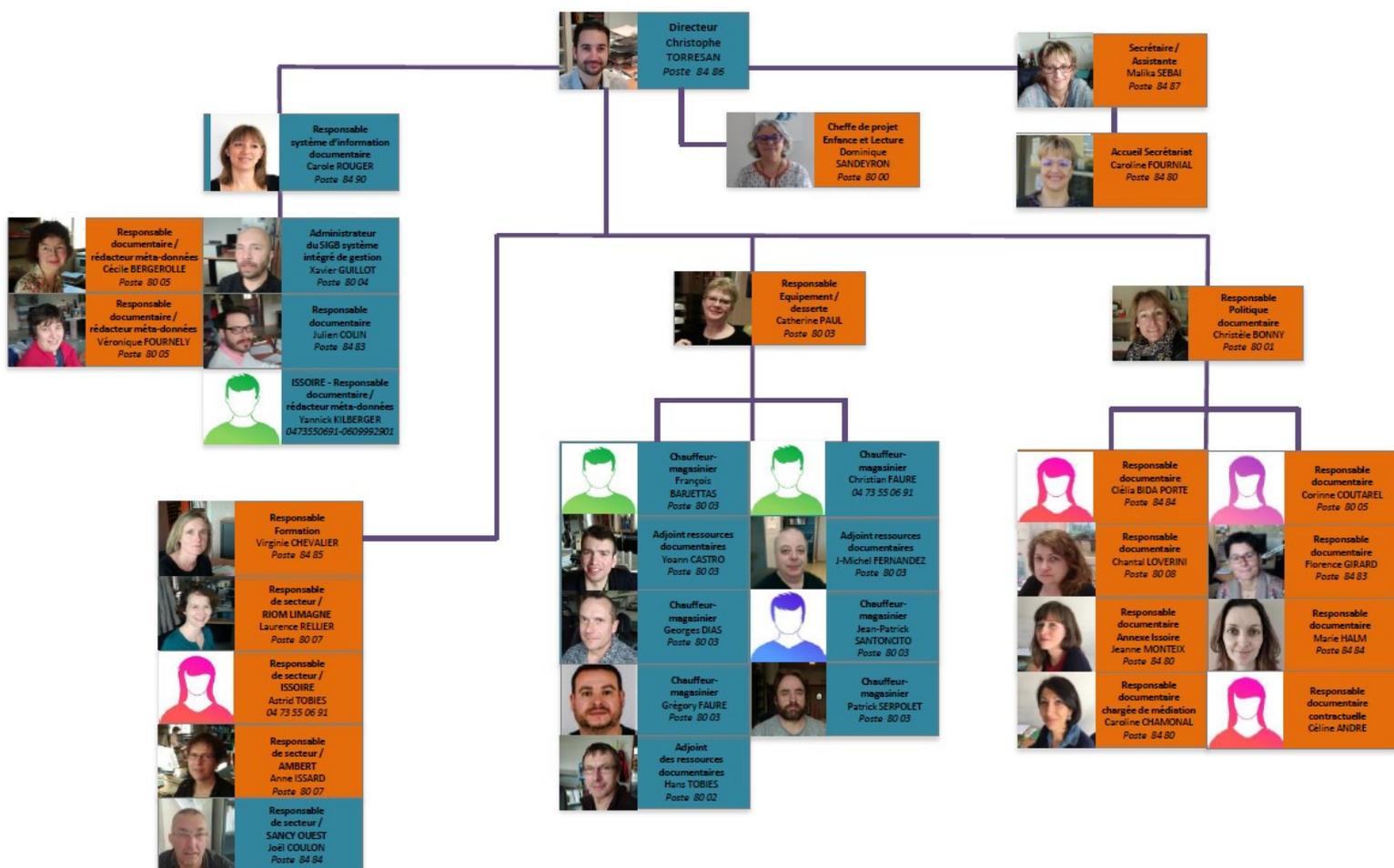


⁵ Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, art. 60

⁶ Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, art. 101

La Médiathèque départementale compte 33 agents, répartis en 6 unités de travail :

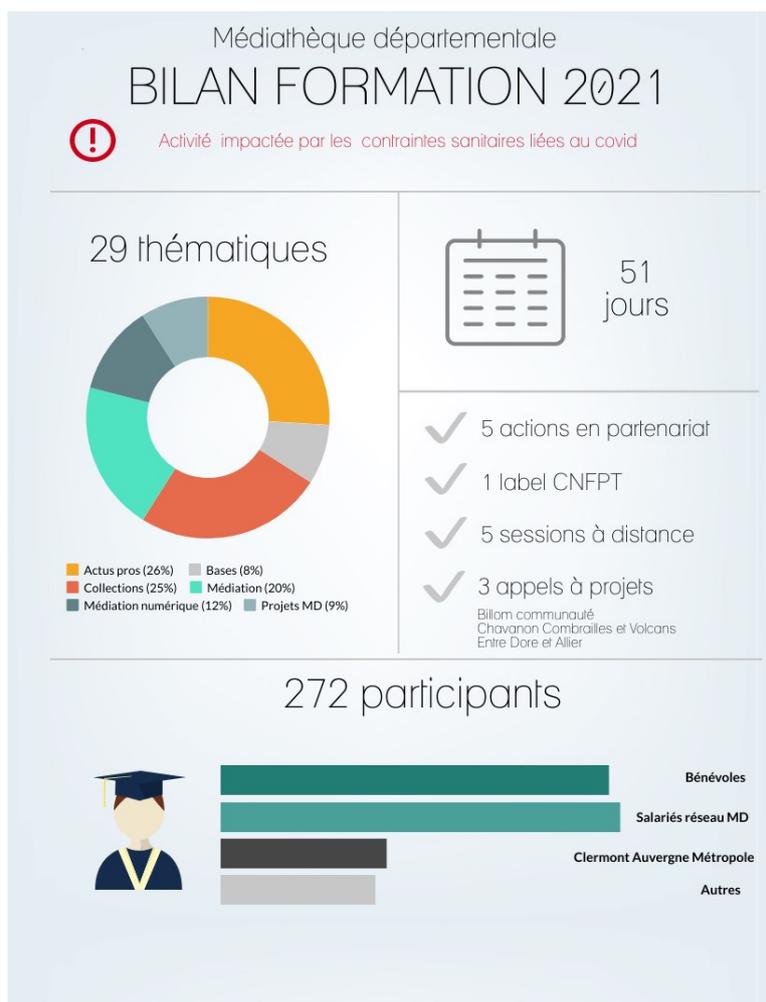
- Politique documentaire
- Système d'information documentaire
- Accompagnement des territoires
- Logistique
- Administration/Budget/Accueil
- Enfance et lecture



Concernant le budget du service, il se présente ainsi (Budget primitif 2022) :

Fonctionnement 168 000€		Investissement 326 000€	
Acquisitions de ressources documentaires numériques	44 000€	Acquisitions de ressources documentaires physiques	256 000€
Formations	40 000€		
Fonctionnement du service (fournitures, abonnements, petit matériel...)	54 000€		
Subventions aux projets territoriaux de lecture publique	10 000€	Subventions mobilier, petits travaux et matériel numérique	70 000€
Chantier d'insertion pour l'équipement RFID	20 000€		

Quelques chiffres clés 2021



Desserte documentaire

5 navettes Bibliodôme, 52 bibliothèques-relais desservies chaque semaine

110 000 prêts de documents effectués à 250 bibliothèques

622 dessertes documentaires réalisées en 2021 :

- 402 sélections documentaires ;
- 220 choix sur place.

Collections

200 000 documents : 150 000 livres, 30 000 CD, 25 000 DVD

Des collections numériques :

- Livres numériques
- Vidéo à la demande
- Presse
- Auto-formation
- Albums jeunesse

113 supports de médiation : tapis de lecture, kamishibaïs, malles thématiques...

Médiadôme (label *Bibliothèque numérique de référence*)

3 réseaux intercommunaux intégrés, représentant 82 000 habitants, 70 bibliothèques, 11 000 usagers inscrits :

- Ambert Livradois Forez : 28 000 habitants, 37 bibliothèques, 6 500 inscrits, a intégré Médiadôme en mai 2019 (<https://mediathequesambertlivradoisforez.fr/>) ;
- Mond'Arverne communauté : 41 000 habitants, 15 bibliothèques, 3 500 inscrits, a intégré Médiadôme en avril 2020 (<https://mediatheques.mond-arverne.fr/>);
- Dômes Sancy Artense : 13 000 habitants, 18 bibliothèques, 1 000 inscrits, a intégré Médiadôme en décembre 2020 (<https://mediatheques.domes-sancyartense.fr>)

C'est ainsi près d'un tiers du réseau départemental de lecture publique qui est intégré dans Médiadôme.

Un autre réseau intercommunal sera intégré au printemps 2022 (Plaine Limagne).

Premières pages

9 000 albums imprimés et diffusés aux familles et partenaires (bibliothèques, structures petite enfance, PMI...)

Un réseau intercommunal (Thiers Dore et Montagne) inscrit dans le dispositif Bambin bouquine : 3 ans de formations et d'accompagnement aux projets lecture et petite enfance, s'adressant aux bibliothécaires et aux acteurs de la petite enfance.

80 séances de lecture en consultation de nourrissons de la PMI dans le cadre du dispositif *Au fil des histoires*.

4. Sites et bâtiments actuels

Le bâtiment « central » de la Médiathèque départementale est actuellement situé au 9 rue Claude Danziger à Clermont-Ferrand. Il a été mis à disposition par l'Etat en 1985 (décentralisation des BCP aux départements) puis acquis par le Conseil départemental en 2018.

L'annexe de la MD à Issoire se situe quant à elle dans la ZAC des Listes à Issoire, dans des locaux loués par le Conseil départemental à un bailleur privé (230 m² environ).

Dès 2010, l'étude menée par le cabinet *Emergences Sud* dans le cadre de l'élaboration du second schéma départemental de la lecture publique avait mis en avant la nécessité de réaménager et agrandir les locaux au regard des missions et activités de la MD.

En effet, plusieurs évolutions structurelles dans les missions et les modalités d'intervention de la MD justifient une évolution du bâtiment :

- la refonte des modalités de desserte documentaire : arrêt des bibliobus, mise en place des navettes Bibliodôme, accueils des bibliothèques en choix sur place, développement des supports de médiation... ;
- l'évolution du circuit du document : révision des processus de travail concernant la réception, l'équipement, le catalogage des documents et la mise à disposition des documents ;
- le passage des collections en RFID ;
- l'objectif réaffirmé de valorisation et de médiation des collections de la MD auprès du réseau départemental de lecture publique ;
- l'affirmation de la formation comme mission essentielle de la MD ;
- le développement du mode projet au sein de l'équipe de la MD, et de méthodes de travail participatives et collaboratives.

La réponse à ces enjeux implique la prise en compte d'espaces et de locaux adaptés :

- création d'espaces plus propices à l'accueil des bibliothécaires du réseau et à l'accompagnement des projets ;
- création d'espaces de formation et d'autoformation notamment sur les aspects numériques ;
- création de bureaux et d'espaces de travail en adéquation avec les postes professionnels et les nouvelles missions à développer pour 33 agents (dont 3 agents actuellement à Issoire),
- adaptation des magasins comme des espaces ouverts aux publics.

II. La politique de lecture publique du Département du Puy-de-Dôme

1. Un contexte en forte évolution qui nécessite des adaptations

Le rôle et la place des bibliothèques dans les politiques publiques sont fortement impactés depuis plusieurs années par différents éléments, qui peuvent être résumés de la manière suivante :

- **L'évolution des usages et pratiques culturels en bibliothèque : moins d'inscriptions, plus de fréquentation.** L'accompagnement de proximité que nous effectuons au quotidien auprès des bibliothèques de lecture publique du département nous permet d'observer les tendances suivantes :

- les citoyens, usagers et contribuables attendent des bibliothèques, au-delà d'une offre documentaire de qualité, qu'elles soient un lieu de convivialité, d'échanges, de sociabilité, d'animation, d'activités et de services, avec des horaires élargis et mieux adaptés. L'enquête du Ministère de la Culture « *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016* » le confirme : de 2005 à 2016, on observe une baisse des inscriptions et une hausse importante de la fréquentation des équipements, ce qui amène à la conclusion suivante : « *si l'on continue à emprunter dans les bibliothèques, on vient aussi de plus en plus y faire tout autre chose* ».
- les décideurs (élus et directions générales des collectivités) attendent quant à eux la contribution des bibliothèques aux autres politiques publiques territoriales, ainsi que le développement de services visibles et « valorisables », touchant une part significative de la population, pour justifier les dépenses d'investissement et de fonctionnement dédiées à ces équipements.

- **Le développement des usages numériques interroge sur les services à développer dans les lieux physiques.** En effet, l'accès à Internet et le taux d'équipement des français est en constante progression depuis plusieurs années (en 2021, 85% des foyers sont connectés à Internet, 84% des français possèdent un Smartphone, 56% une tablette⁷). Cela n'implique toutefois pas des usages maîtrisés par tous, et génère même des inégalités d'accès aux services publics⁸, que les bibliothèques peuvent contribuer à résorber par des actions de médiation et d'accompagnement, en lien avec les acteurs du champ social en particulier.

Malgré une offre quasi illimitée de contenus en ligne, souvent gratuits, les usagers actifs des bibliothèques plébiscitent les services à distance qu'elles proposent (consultation du catalogue, ressources documentaires, recommandations⁹...).

- **La réforme territoriale qui a eu pour conséquence la montée en puissance des réseaux intercommunaux de lecture publique.** La loi NOTRe¹⁰ a redéfini les périmètres et renforcé

⁷ Baromètre du numérique 2021, CREDOC.

⁸ « E-administration : la double peine des personnes en difficulté », CREDOC, avril 2017

⁹ « *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016* », Ministère de la Culture, juin 2017

les domaines intervention des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), par le biais de fusions qui ont été effectives au 1^{er} janvier 2017. Cela a eu pour conséquence un développement des réseaux intercommunaux de lecture publique, permettant une amélioration des services à la population (fonds documentaires mutualisés, carte unique pour les lecteurs et circulation des documents, programme d'animations mutualisé...).

En définitive, l'enjeu pour les bibliothèques est de pouvoir proposer :

- **de plus en plus de services, animations, médiations, évènements, avec une attention particulière sur la qualité d'accueil ;**
- **adaptés à leur territoire, en lien avec des partenaires de différents secteurs (culturels, sociaux, éducatifs, touristiques...) ;**
- **dans une situation de stagnation voire diminution des moyens.**

Les bibliothèques deviennent ainsi de véritables « maisons de service public culturel »¹¹, voire des « laboratoires pour les politiques culturelles¹² ».

Dans ce contexte, la question du rôle et des missions des Bibliothèques départementales devient de plus en plus prégnante, même si elle n'est pas nouvelle¹³. Bien que les services actuellement mis en œuvre répondent à de véritables besoins (*desserte documentaire, ressources et outils numériques, conseil-expertise-accompagnement, formation, mise en réseau, échange d'informations et d'expériences, expérimentation/innovation, aides financières*), il est nécessaire de clarifier le positionnement départemental et sa plus-value pour le développement de la lecture publique sur le territoire.

2. Les orientations de la politique départementale de lecture publique

La finalité de la politique départementale de lecture publique est de permettre un accès gratuit, pour tous et sur l'ensemble du territoire départemental, à l'information, la connaissance, la culture, afin de permettre l'épanouissement individuel, mais aussi l'exercice de la citoyenneté.

Pour y parvenir, le Conseil départemental dispose d'un service et d'un équipement dédié, la Médiathèque départementale (MD63), qui fournit de nombreux services aux bibliothèques de lecture publique, communales et intercommunales, de toutes tailles et sur l'ensemble du territoire départemental.

Quatre principes fondamentaux orientent ainsi la politique départementale :

- **La subsidiarité** : pour gagner en efficacité et en complémentarité, il est nécessaire que la MD63 concentre son champ d'actions pour lequel elle est la mieux placée pour intervenir. Par exemple,

¹⁰ LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

¹¹ « Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain », rapport Orsenna, 2018.

¹² Communiqué de l'Association des bibliothécaires de France, 13 mars 2018.

¹³ « Les bibliothèques départementales de prêt : indispensables autrement », Inspection générale des bibliothèques, novembre 2013

il existe un besoin de développer les usages et la médiation numérique en bibliothèque : la MD63 n'a pas vocation à intervenir directement auprès des habitants en prenant en charge des ateliers de sensibilisation ou de médiation numérique, qui doivent être assurés par les bibliothécaires communaux et intercommunaux. En revanche, la MD63 a une plus-value en apportant des ressources, outils, formations, accompagnement, échanges d'expérience aux bibliothécaires. De manière générale, le public de la MD63 est constitué des bibliothécaires communaux et intercommunaux, professionnels et bénévoles, eux-mêmes ayant pour mission de s'adresser directement aux Puydômois.

- **La mutualisation** : le niveau départemental permet de mutualiser un certain nombre de ressources et de services, auxquels les communes et EPCI n'auraient pas accès seuls. C'est ainsi que la MD63 a développé une plateforme de ressources numériques, la *Médiathèque numérique du Puy-de-Dôme*, qui permet à plus de 170 lieux de lecture de proposer à leurs usagers une offre large et diversifiée (livres et albums numériques, cinéma, musique, auto-formation). La MD63 met également à disposition des bibliothèques du département une flotte d'outils numériques (tablettes, liseuses...), ainsi que la formation et l'accompagnement nécessaires à leur utilisation. La MD63 porte également le projet *Médiadôme*¹⁴, qui consiste à mutualiser et optimiser les tâches de gestion interne (informatique documentaire, gestion des métadonnées) pour permettre aux bibliothécaires professionnels et bénévoles de se consacrer à l'accueil du public, aux animations et actions de médiation.
- **La proximité** : c'est également une plus-value de l'échelon départemental, parallèlement à sa vision plus large et complète du territoire. La MD63 a effectivement une connaissance fine et précise de l'organisation et des équipements de lecture publique sur l'ensemble du département, dont ne peuvent disposer les services de la Région ou de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes. Les échanges et rencontres très réguliers avec les bibliothécaires (professionnels et bénévoles), les élus et les directions des services culturels, font de la MD63 un interlocuteur privilégié qui accompagne, conseille et fournit des ressources pour permettre aux collectivités de réaliser leurs projets et de gérer leur équipement au quotidien.
- **L'innovation et l'expérimentation** : afin de s'adapter au mieux aux attentes des habitants et aux nouveaux usages, les bibliothèques doivent développer des services nouveaux, de manière souple et réactive, ce qui nécessite de pouvoir innover et expérimenter. Depuis plusieurs années la MD63 impulse des expérimentations, en particulier dans le domaine des usages numériques, afin d'accompagner les bibliothèques dans ces mutations. Une grande partie du réseau de lecture publique manque de moyens et d'expertise pour pouvoir initier des projets innovants, la MD63 assure ainsi un rôle de « catalyseur » pour mener de nouveaux projets, afin de répondre aux besoins actuels et futurs des puydômois.

3. Une vision synthétique des atouts, faiblesses, opportunités et menaces

Sans viser à l'exhaustivité, une analyse de type « Atouts/faiblesses/opportunités/menaces » permet de mettre en évidence des facteurs dominants et déterminants, pour ensuite dégager des orientations stratégiques pertinentes.

¹⁴ Qui a fait l'objet d'une labellisation BNR (Bibliothèque numérique de référence).

ATOUS

- un **maillage et une structuration globalement satisfaisantes du réseau** départemental de lecture publique (émergence d'équipements structurants, de réseaux intercommunaux), notamment grâce à l'intervention de la MD
- **L'évolution de la desserte documentaire**, plus adaptée aux territoires et aux besoins, en cohérence avec les orientations de la politique documentaire
- Le **développement et la diversification des services** ces dernières années : formation, accompagnement-ingénierie, informatique documentaire (*Médiadôme*), petite enfance, nouvelle desserte documentaire...
- La **reconnaissance de la MD comme un service au cœur des politiques départementales**, intégrée aux politiques culturelles et contribuant aux politiques sociales et d'aménagement du territoire
- la reconnaissance de projets par des **labels nationaux** (*BNR, Premières pages*)
- une **équipe avec des compétences et des expertises variées**, et un renouvellement régulier (mobilités, départs à la retraite)

FAIBLESSES

- des **disparités territoriales qui perdurent** en termes d'accès à la lecture publique ;
- **certains réseaux/bibliothèques disposant de peu de moyens** humains et financiers, et pour lesquels l'accompagnement de la MD est parfois difficile et limité
- peu de projets **transversaux mobilisant des coopérations/collaborations avec d'autres champs d'intervention des politiques publiques** (social, tourisme, éducation...), que ce soit au niveau départemental ou local (communes-EPCI)
- **Des leviers financiers réduits** pour accompagner les bibliothèques/réseaux (subventions, aides)

OPPORTUNITES

- Le développement de **l'intercommunalité** qui permet une progression de la structuration et du meilleur maillage du réseau de lecture publique
- **L'implication croissante de la MD dans des politiques publiques départementales** transversales : usages numériques, développement culturel, solidarité et action sociale, aménagement du territoire
- **La contribution de la MD aux réflexions sur l'avenir de la lecture publique**, en conseillant les élus locaux sur des projets innovants positionnant les bibliothèques comme des lieux de vie croisant différents usages
- **Un nouveau bâtiment à horizon 2023**, plus adapté et permettant une amélioration des services rendus par la MD
- La **loi sur les bibliothèques et le développement de la lecture publique**, promulguée le 21/12/21, qui consacre le rôle et les missions des bibliothèques, mais aussi des bibliothèques départementales (art. 9 et 10).

MENACES

- les **contraintes des finances locales** pouvant limiter le développement de projets (construction d'équipements, recrutement/remplacement d'agents...) et la poursuite des projets engagés
- le **développement d'un « retard » ou d'un « décalage »** entre les pratiques culturelles et les usages de la population en termes de lecture et de loisirs¹⁵, et l'offre proposée par les bibliothèques

¹⁵ Voir sur ces sujets l'étude du Centre national du livre « les Français et la lecture », 2021, ainsi que les différentes études du Département études, de la prospective et des statistiques du Ministère de la Culture et de la Communication.

III. Principaux enjeux de la Médiathèque départementale pour les 5 années à venir

1. Accompagner et renforcer la structuration du réseau départemental de lecture publique

a) Développer l'offre de formation



- En appuyant sur les principes fondamentaux de la politique départementale de lecture publique, **poursuivre l'élaboration, le pilotage et la mise en œuvre d'une offre annuelle de formation** visant à :
 - aider les professionnels et les bénévoles à acquérir les compétences nécessaires au fonctionnement efficace des lieux de lecture ;
 - permettre aux bibliothécaires de se projeter dans la bibliothèque de demain, d'être à l'écoute des nouveaux usages et des évolutions de la société.
- Toujours dans l'objectif d'accompagner les réseaux de lecture dans leur structuration : **renforcer et multiplier les actions à l'échelle d'un territoire**. Ces formations, s'appuient sur des problématiques et projets locaux et d'adressent à tous les acteurs d'un même réseau de lecture. Proposées dans le cadre d'appels à projet, ces actions sont de véritables leviers d'évolution locale des pratiques et des services. Elles consolident le positionnement de la Médiathèque départementale en matière **d'accompagnement des territoires**.
- Dans la perspective de rendre plus lisible l'offre en direction des bibliothécaires, **mutualiser et travailler à la complémentarité des actions en renforçant la coopération avec les partenaires opérateurs de formation** (CNFPT, BibliAuvergne...)

b) Renforcer les missions de conseil/accompagnement/ingénierie

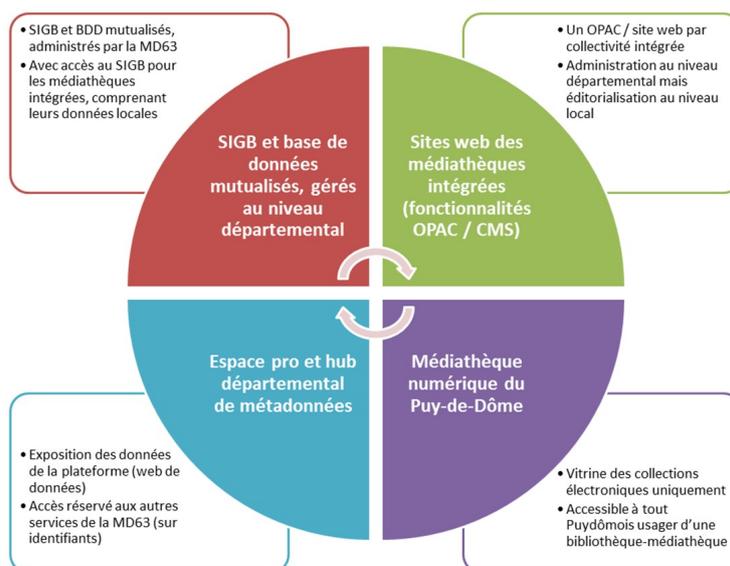


- Intervenir aussi bien en termes **d'accompagnement quotidien de la gestion des bibliothèques** (désherbage, aménagement, mobilier, rapports d'activité...), que dans le suivi de **projets structurants** (CTL, PCSES, mises en réseau, politique documentaire, informatisation/présence en ligne...).
- Assurer ces missions de conseil/accompagnement/ingénierie en **coopération et complémentarité avec la DRAC** (Conseiller livre et lecture).
- Développer des liens avec les **contrats territoriaux d'Education Artistique et culturelle (EAC)**.

2. Porter des projets d'excellence, d'envergure départementale, au service du développement de la lecture publique

a) Médiadôme

L'offre de service Médiadôme comprend un **logiciel de gestion de bibliothèque** commun avec la médiathèque départementale, un **catalogue mutualisé** conforme aux nouvelles normes bibliographiques, un **portail documentaire** propre à chaque réseau de lecture, ainsi que des **ressources numériques** accessibles à l'ensemble des bibliothèques du département.



Son déploiement doit se poursuivre avec **l'intégration progressive de nouveaux réseaux** de lecture, la **structuration du suivi** des partenaires intégrés avec par exemple l'organisation d'un club utilisateur, le **développement de certaines fonctionnalités** telles que la valorisation des collections (coups de cœur, recommandations...) et les outils de suivi et de pilotage. Un travail est également à mener pour améliorer **l'appropriation des ressources numériques** par les professionnels des bibliothèques et leurs usagers.

Le catalogue mutualisé et la structuration des données sont au cœur du projet Médiadôme. En effet la médiathèque départementale est engagée dans la **transition bibliographique** depuis plusieurs années. Ce programme a pour but d'adapter les catalogues des bibliothèques aux standards actuels du web pour permettre une plus grande accessibilité et une meilleure expérience utilisateur d'une part, et une interopérabilité des données d'autre part.



Le travail de l'équipe de rédacteur de métadonnées, qui consiste à **corriger, sécuriser, enrichir et lier les données bibliographiques** doit être poursuivi, en lien avec les évolutions encore en cours. Mais afin de tirer pleinement parti de ce modèle de gestion des données, et d'en exploiter tous les bénéfices pour l'utilisateur, une réflexion devra être engagée sur **l'exposition de ces données sur le web**. Cela concerne, tout d'abord les **portails documentaires** de la Médiathèque départementale et des réseaux intercommunaux pour lesquels une réflexion est à mener pour offrir une meilleure expérience utilisateur : une recherche et une utilisation plus intuitive, des portails plus accessibles et mieux référencés.

Ensuite, nous devons également nous poser la question de **l'ouverture de nos données** sur le modèle de data bnf par exemple, et de leur **interconnexion avec des données tierces**, qu'il s'agisse de données produites par le Conseil départemental (observatoire des territoires, SIG), de sources libres (wikipédia, wikidata), ou encore des **collections numériques patrimoniales** référencées sur Gallica qui pourraient être valorisées sur nos catalogues locaux et liées aux collections physiques des bibliothèques du territoire.

b) Premières pages



H. Derus

Le Conseil départemental est labellisé *Premières Pages* depuis 2010, pour les 3 dispositifs suivants :

- **Ouvrez, ouvrez les livres aux bébés** : un album offert à la naissance. L'objectif est de sensibiliser les tout-petits à la lecture afin de faire du livre un objet familier au même titre qu'un jouet.
- **Au fil des histoires** : des lectures en salles d'attente des consultations de nourrissons de la PMI. L'objectif est de faire prendre conscience aux parents des capacités d'écoute du tout-petit et l'influence sur ses futures capacités langagières.
- **Bambin Bouquine** : un accompagnement aux projets de territoires. L'objectif est de favoriser la transversalité des savoirs et des compétences entre professionnels du livre et de la petite enfance.

Ces actions sont très bien identifiées et repérées par tous les acteurs du territoire, que ce soit les parents, les bibliothécaires, les professionnels de la petite enfance, etc.

Il s'agira pour les années à venir d'enrichir et diversifier ces actions, dans l'objectif de sensibiliser au livre et à la lecture dès le plus jeune âge.

c) Daisy et Cie : lire autrement dans vos bibliothèques

La Médiathèque départementale a souhaité s'investir sur l'accessibilité des ressources et services des bibliothèques aux personnes empêchées de lire. Mais cet investissement n'a de sens et d'efficacité qu'en association étroite avec des bibliothèques municipales et intercommunales, qui accueillent quotidiennement le public dans leurs établissements, et proposent des ressources, de la médiation et des services de plus en plus riches et variés.

La MD a ainsi proposé à plusieurs territoires de s'associer à une candidature dans le cadre de l'appel à projet «Daisy et Cie : lire autrement dans vos bibliothèques », lancé par l'association Valentin HAUY, en collaboration avec le Ministère de la Culture. Voici les bibliothèques/réseaux de bibliothèques qui se sont engagés dans ce projet :

- Réseau intercommunal de lecture publique d'Ambert Livradois Forez (35 bibliothèques, 27 500 habitants) ;
- Réseau intercommunal de lecture publique de Clermont Auvergne Métropole (19 bibliothèques, 290 000 habitants) ;
- Réseau intercommunal de lecture publique Entre Dore et Allier (14 bibliothèques, 19 000 habitants) ;
- Médiathèque municipale de Thiers (12 000 habitants) ;
- Médiathèque municipale de Courpière (4 000 habitants).

Conformément à ses compétences et son savoir-faire, la Médiathèque départementale assurera des missions de **coordination, de pilotage et de mutualisation de moyens/ressources**. L'objectif est ainsi de faire émerger un premier réseau de bibliothèques mobilisées sur l'accès aux personnes empêchées de lire, pour ensuite décliner les services et dispositifs sur l'ensemble du réseau départemental de lecture publique, en proposant des formations, ressources et médiations.

La formation a eu lieu les 9 et 10 décembre 2021.



An infographic with a central stack of colorful books. At the top, a person with a laptop and headphones is shown. To the right, there are icons for a blind person, a person with a hearing aid, and a person in a wheelchair. Text boxes point to the stack: 'Plus de 20 000 titres disponibles' (top left), 'Des livres sonores en CD à emprunter' (top right), and 'Téléchargez vos livres en ligne' (middle left). At the bottom, a person in a wheelchair is shown next to a CD case. The text 'Adressez-vous à votre bibliothécaire!' is at the bottom center. A red banner at the bottom says 'La lecture accessible à tous dans votre bibliothèque'. Logos for the French Republic, the Ministry of Culture, and Valentin HAUY are at the bottom.

3. Fournir des services opérationnels correspondant aux besoins des territoires et des publics en matière de développement de la lecture publique

a) Politique documentaire concertée et médiation des collections

▪ Concertation et évolution

La politique documentaire de la MD est processus continu d'adaptation aux besoins documentaires des Puydômois. Élément essentiel de cadrage et de pilotage, elle concilie **qualité, diversité, équilibre et cohérence des fonds**.

Evolutive, elle fixe les principes d'acquisitions, gestion et médiation des collections et elle s'organise autour de **quatre grands principes** :

- *Une complémentarité affinée*
- *Une accessibilité optimisée*
- *Une disponibilité accélérée*
- *Une visibilité accentuée*

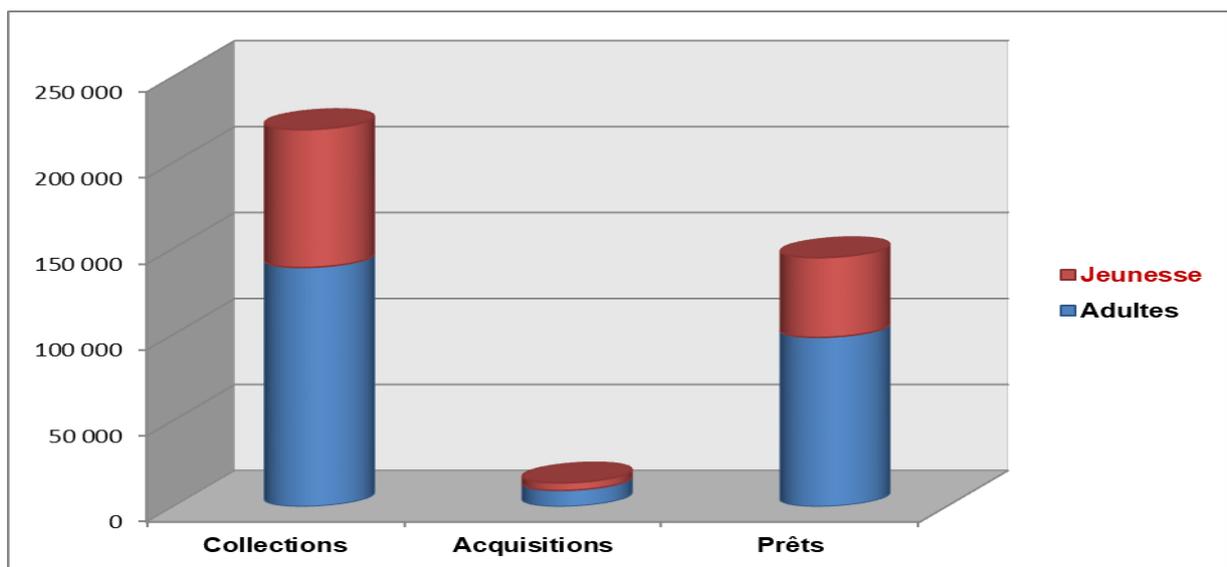
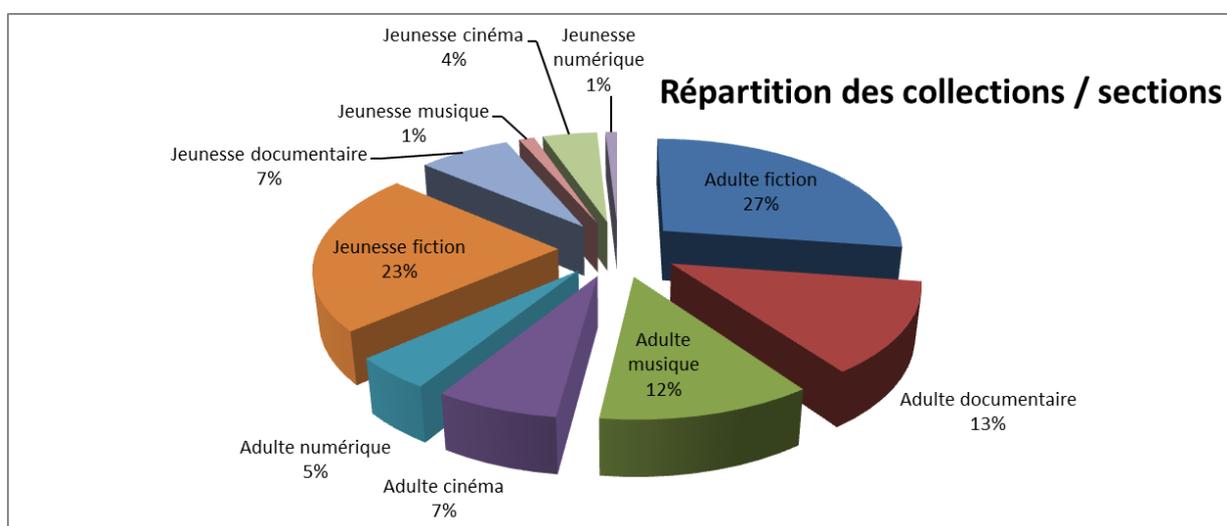
Concertée, elle se construit en collaboration avec les bibliothèques du réseau de lecture publique départementale. Elle poursuit **un enjeu stratégique**, celui d'améliorer la réponse documentaire faite aux bibliothèques, en proposant une offre différenciée selon les caractéristiques de territoire.

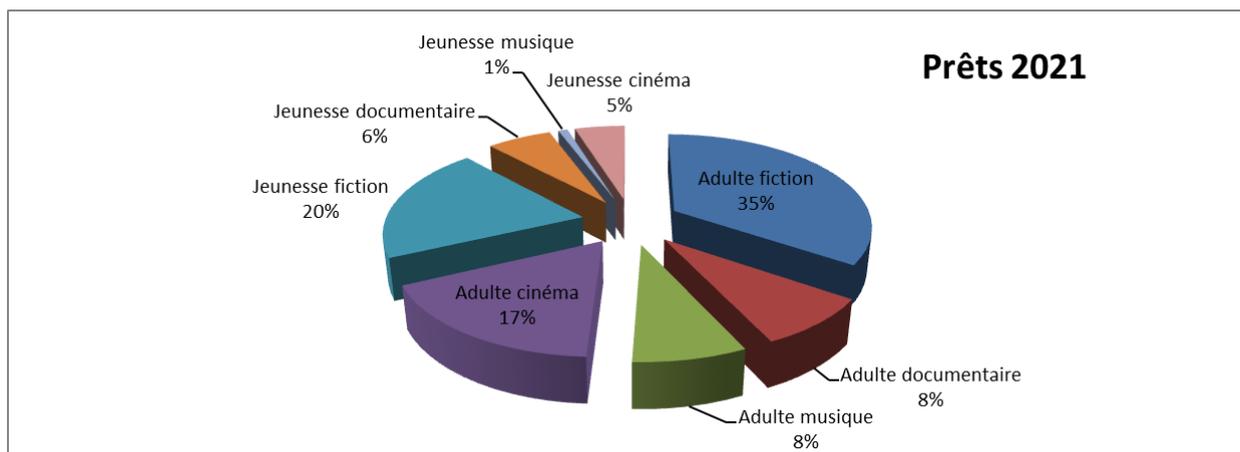


Les axes qui structurent le développement des ressources documentaires en contenus et en volume sont :

- 1- *Priorisation des domaines au regard des besoins identifiés*
- 2- *Maintien de l'équilibre des collections physiques, supports de médiation compris*
- 3- *Inclusion progressive des ressources numériques*
- 4- *Considérer la médiation des collections comme plus-value documentaire*
- 5- *Participer aux politiques prioritaires du département par l'acquisition de documents en lien avec des projets culturels sociaux ou éducatifs déployés sur le territoire*

Le renouvellement des collections repose sur le travail de dix responsables documentaires encadrés par une responsable de la politique documentaire. Un plan de développement des collections composé de fiches domaines précise en détail les orientations documentaires.





- **Des dispositifs de médiation complémentaires de l'offre physique et numérique**

Aujourd'hui, la conception plus importante de dispositifs de médiation par l'équipe conforte la logique d'hybridation des contenus documentaires souhaitée par la MD.

La plus-value de la MD réside dans l'offre de médiation. Cette offre, toujours encyclopédique, prendra à l'avenir et de plus en plus, la forme d'activités de conseils, de recommandations, de bibliographies, de sélections thématiques et ne résidera plus seulement dans la mise à disposition de ressources physiques ou numériques.

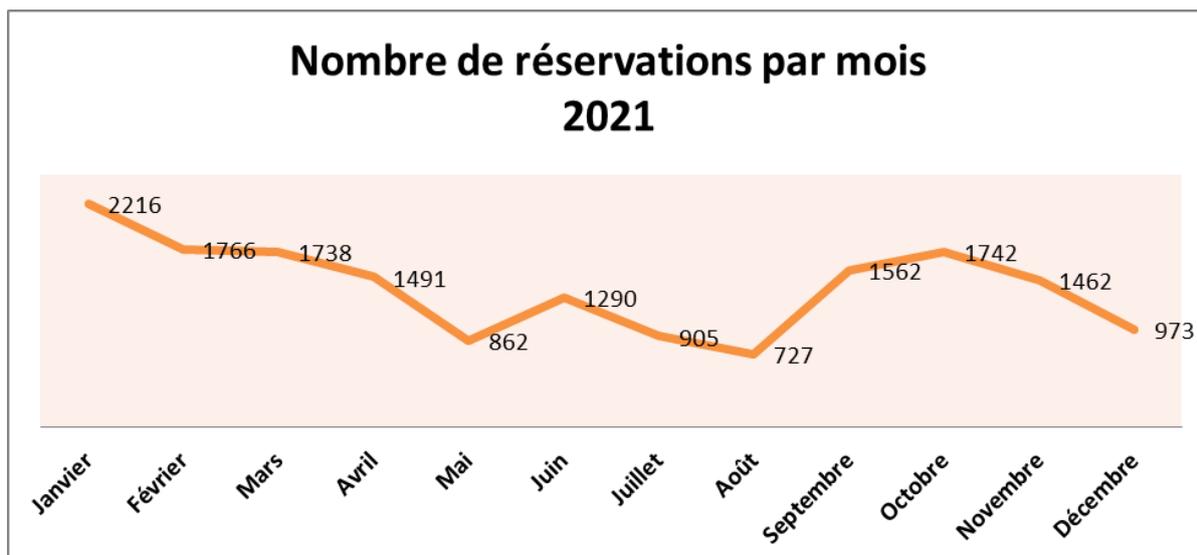
Ces activités de médiation à l'égal de la desserte sont entendues comme des réponses immédiates. Elles doivent satisfaire à la fois, les besoins des usagers (Bibliothécaires du réseau et lecteurs) et la nécessité de rendre efficiente la collection.

b) Modalités de prêts (desserte documentaire)

- **Des services documentaires variés au plus proche des besoins des puydômois**

Afin de **compléter les collections** des bibliothèques, **d'accélérer la mise à disposition** de documents réservés, de **répondre de manière optimale** aux demandes de sélections thématiques, mais aussi de **proposer un éventail de supports** destinés aux animations des bibliothèques, la MD propose plusieurs services d'emprunts :

- **Les réservations** : un seul document doit bénéficier au plus grand nombre. Une fois rendu par l'utilisateur, le document doit à nouveau circuler au sein du réseau départemental. Limites : pas plus d'une dizaine de documents sur un même thème parmi le nombre de réservations autorisées (de 100 à 500 réservations selon la typologie de la bibliothèque ou du réseau de bibliothèques). Une Charte accompagne le fonctionnement de ce service.



- **Les sélections et choix sur place** : recherche de complémentarité documentaire raisonnée, fréquence de renouvellement. Limites : entre 150 et 300 documents selon les cas prêtés pour 2 ans maximum.
- **Les sélections thématiques** : l'anticipation de la demande pour faciliter les recherches bibliographiques approfondies, réalisées par nos bibliothécaires. Limites : 2 sélections par an et par bibliothèque/réseau de bibliothèques, pour environ 50 documents demandés, au minimum 2 mois à l'avance.
- **Les supports de médiation** : la mise à disposition d'outils clés en main demandant cependant un travail de médiation préalable. Limites : 1 à 20/an par réseau ou bibliothèque, prêté(s) pour 3 semaines environ.
- **La réservation et l'achat de documents dans le cadre d'organisation de concours ou évènements** : les demandes doivent être faites chaque année 1 an à l'avance auprès de la responsable de la politique documentaire de la Médiathèque départementale en renseignant une fiche mise à disposition. Un avis sera rendu après étude de l'ensemble des demandes, au regard du budget disponible.



4. Faire évoluer les outils, procédures et processus de travail de la MD pour gagner en efficacité et en plus-value

a) RFID

La MD a choisi d'équiper ses collections en RFID (ultra haute fréquence - UHF), afin d'améliorer la circulation des documents et la fluidité des transactions de dessertes, tout en prenant en compte les problématiques ergonomiques, la question de l'équipement double (puces et codes-barres) mais aussi les risques éventuels liés à l'électro-sensibilité, et les impératifs de conduite du changement.

Les collections ont été équipées en 2020 et 2021, en grande partie avec le concours d'un atelier chantier d'insertion. Il est prévu dès 2022 d'utiliser des outils mobiles pour rechercher les réservations et réaliser les transactions.

b) Externalisation de l'équipement des documents, et évolution des postes de chauffeur-magasinier

Il est prévu dès 2022 :

- de poursuivre et élargir l'expérimentation de réduction de l'équipement des documents, d'une part pour dégager du temps de travail des agents de l'unité logistique, et d'autre part afin de limiter l'impact environnemental de nos activités ;
- d'externaliser l'équipement des documents à un atelier chantier d'insertion.

Ces évolutions permettront aux agents de l'unité logistique de participer au travail sur la politique documentaire. Ce travail se ferait en binôme avec un responsable documentaire.

Cette nouvelle mission permettrait l'évolution du poste « chauffeur /magasinier », et pourrait être une véritable plus-value pour la politique documentaire (gestion des collections, médiation, etc.).

c) Mutualisation de la desserte documentaire avec des réseaux intercommunaux

La MD assure, dans ses missions courantes "de droit commun", la circulation de ses collections départementales (livres, CD, DVD, supports de médiation) à destination de 250 bibliothèques, communales et intercommunales, du département.

Plusieurs communautés de communes ont sollicité la MD pour les soutenir et mutualiser les moyens de la MD (chauffeur-magasinier et navette Bibliodôme) dans la circulation de documents (livres, CD, DVD) appartenant aux bibliothèques de leur réseau intercommunal de lecture publique. Il s'agit donc pour la MD de mettre à disposition des moyens humains et matériels afin de répondre à des besoins d'une communauté de communes (acheminement de documents appartenant à la communauté de communes entre bibliothèques du réseau intercommunal de lecture publique).

Cette organisation permet en effet d'une part de soutenir le développement de réseaux intercommunaux de lecture publique, et d'autre part de valoriser le savoir-faire et les compétences de la MD concernant la desserte documentaire. Le Conseil départemental assure ainsi pleinement son rôle en matière d'aménagement du territoire, en permettant un accès facilité à la culture pour les Puydômois.